

Extrait du registre des délibérations

Séance du 5 Avril 2018

L'an 2018 et le 5 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUPUY Jean-Pierre Maire

Présents : M. DUPUY Jean-Pierre, Maire, , Mmes : CREVISY Anne-Françoise, SMANIOTTO Annie, MM : BAUDHOIN Olivier, BRUNOT Hervé, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, MARIET Sylvain SCHERTENLEIB David,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 9

Date de la convocation : 29/03/2018

Date d'affichage : 29/03/2018

A été nommé secrétaire : M. BAUDHOIN Olivier

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2018-02 - COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL
2018-03 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL
2018-06 - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2018
2018-07 - REFECTION DE LA PLACE DE LA SALLE DES FETES
2018-08 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN 2018
2018-10 - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES
2018-04 - COMPTE DE GESTION 2017 DU CCAS
2018-05 - VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018
2018-09 - BUDGET PRIMITIF 2018
2018-11 - ECLAIRAGE PUBLIC
2018-03-2 - AFFECTATION DES RESULTATS

Réf : 2018-02 - COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil, après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du receveur municipal qui est en parfaite conformité avec le compte administratif 2017 de l'ordonnateur.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018-03 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

L'adjoint présente le compte administratif 2017 du budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2017 qui fait apparaître :

Investissement : excédent de 58 428.05 €
Fonctionnement : excédent de 61 192.57 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent antérieur reporté au compte 002	pour	41 192.57 €
Excédent antérieur reporté au compte 001	pour	58 428.05 €
Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068	pour	20 000.00 €

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018-06 - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2018

Le Maire expose le devis pour l'entretien des espaces verts de la Fédération des APAJH de BREUVANNES (52240)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir ce devis pour

- la tonte des pelouses avec évacuation des déchets sur site communal et débroussaillage des talus et des bordures pour un montant de 840,00 € HT par passage
- la tonte de la bordure en coteau située le long du terrain de foot pour un montant de 50,00 € HT
- la taille d'un saule pleureur situé vers le lavoir pour un montant de 180,00 € HT
- la taille d'un saule pleureur situé vers la salle des fêtes avec évacuation sur le site communal pour un montant de 180,00 € HT
- la taille des 14 prunus situés dans le village pour un montant de 200,00 € HT
- la taille de 19 tilleuls situés autour de l'église pour un montant de 350,00 € HT
- la taille de 35 érables et robiniers situés dans le village pour un montant de 350,00 € HT

et autorise le Maire à signer tout document afférent

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018-07 - REFECTION DE LA PLACE DE LA SALLE DES FETES

Le Maire expose les devis concernant la réfection de la place de la salle des fêtes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de revoir le devis avec l'entreprise Henriot pour plus de détails

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018-08 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

- Le Souvenir Français 100.00 €
 - Association Sporting Club Saulxurois (club de foot) 600.00 €
 - Foyer Rural de Saulxures 330.60 €
 - Association foncière de Saulxures 7 000.00 €
- (% en fonction des travaux effectués HT)

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018-10 - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES

La commune de Saulxures est dotée d'une carte communale, le Maire de Saulxures est actuellement compétent pour délivrer, au nom de l'Etat, les permis de construire, d'aménager ou de démolir, pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable(art. L 422-1 du code de l'urbanisme) et pour délivrer les certificats d'urbanisme (art L410-1 du code de l'urbanisme).

Jusque là, les services de l'Etat assuraient gracieusement l'instruction technique et juridique des autorisations d'urbanisme pour les communes de moins de 10 000 habitants ou appartenant à un EPCI de moins de 20 000 habitants (art. L 422-8 du code de l'urbanisme), disposant d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu (POS), ou dans le cadre d'une carte communale lorsque le conseil municipal avait fait le choix d'assumer cette compétence.

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a abaissé le seuil de cette mise à disposition, qui est réservée depuis le 1er juillet 2015 aux collectivités membres d'un EPCI de moins de 10 000 habitants, l'article 134 de la loi aLUR précise la prise de compétence d'office des communes dans le domaine de l'application du droit des sols lorsqu'elles disposent d'une carte communale. La nouvelle communauté de communes du Grand Langres (CCGL) dont fait désormais partie la commune de Saulxures dépasse le seuil susvisé. A compter du 1er janvier 2018, la commune de Saulxures n'a donc plus accès aux services de la DDT.

En conséquence, le conseil municipal décide

- de charger la communauté de communes du Grand Langres (CCGL) d'instruire les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols au sein du service d'urbanisme de la CCGL dont les modalités d'organisation du service sont listées dans la convention ci-jointe
- approuve l'ensemble des modalités d'organisation pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol mentionnés
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018-04 - COMPTE DE GESTION 2017 DU CCAS

Le conseil, après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du CCAS de Saulxures du receveur municipal qui est en parfaite conformité avec le compte administratif 2017 de l'ordonnateur.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018-05 - VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.58 %
- Taxe foncière bâti : 11.59 %
- Taxe foncière non bâti : 18.06 %
- CFE : 0 %

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018-09 - BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2018 proposé par le Maire qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 178 512,18 €
- section d'investissement : 100 095,49 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018-11 - ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil après en avoir délibéré, décide à

- 7 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre
- d'avancer l'heure d'éclairage public le matin à 4:30 à partir du mois de septembre.

A la majorité (pour : 7 contre : 1 abstentions : 1)

Réf : 2018-03-2 - AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent reporté au compte 002	pour	41 192.57 €
Excédent reporté au compte 001	pour	58 428.05 €
Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068	pour	20 000.00 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

ECOLES

Suite à la fermeture de l'école de Dammartin, Monsieur le Maire informe le conseil qu'un questionnaire a été envoyé aux parents pour qu'ils choisissent si les enfants du cycle 3 iront à l'école de Saulxures ou Montigny.

NETTOYAGE DU CHATEAU D'EAU

Monsieur le Maire demande que le château d'eau soit nettoyé cette année. La population sera informée une fois la date choisie.

REUNION PLUI H

La réunion publique pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat aura lieu le 15 mai 2018 à 18H00 à la salle des fêtes de Saulxures

JOURNEE NETTOYAGE

Suite au peu de participation, la journée de nettoyage n'aura plus lieu.

En mairie, le 12/04/2018
Le Maire
Jean-Pierre DUPUY

